

RAPPORT ORIENTATION THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

CERADD;

;

© 2020, CERADD_UGB



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108394-001-Youth and strategies for resilience to violence and criminality in West Africa



Université Gaston BERGER DE Saint-Louis
Carrefour d'Etudes et de Recherches Action pour le
Développement et la Démocratie (CERADD)



DOCUMENT D'ORIENTATION THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

PROJET « Jeunes et stratégies de résilience à la violence et à la criminalité en
Afrique de l'Ouest»

Projet N°108394-001

Equipe :

Pr. Babaly SALL, Coordonnateur Projet

Dr Alpha BA, Assistant Coordonnateur,

Pr. Mohamadou SALL, Chercheur National pays Sénégal

Alioune Badara GNINGUE, Assistant Chercheur National Sénégal

Sokhna Ndiaye, Assistant Chercheur National Sénégal

Dr Julien REMY, Chercheur National pays Burkina

Youssouf BA, Assistant Chercheur National pays Burkina

Avec le soutien technique et financier du



Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I. REVUE DE LA LITTERATURE.....	4
1. VIOLENCE ET CRIMINALITE EN AFRIQUE, UNE PREOCCUPATION DES ORGANISMES INTERNATIONAUX.....	4
2. JEUNESSE, VIOLENCE ET GENRE : RESISTANCE ET RESILIENCE FACE A CETTE VIOLENCE	6
3. DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE LIEE AU GENRE	7
4. LES JEUNES COMME VICTIMES DE VIOLENCE.....	10
5. LES JEUNES COMME ACTEURS OU RESPONSABLES DE VIOLENCE.....	10
6. VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE UNIVERSITAIRE	14
7. VIOLENCES EN MILIEU URBAIN	17
8. VIOLENCES EN ZONE RURALE.....	18
9. LES MECANISMES DE RESILIENCE DES JEUNES FACE A LA VIOLENCE ET A L'INSECURITE	19
10. LA RESILIENCE AUX VIOLENCES LIEES AU GENRE	21
11. QUELLES LEÇONS TIREES DE LA LITTERATURE ?	23
II. CADRE CONCEPTUEL DU PROJET.....	25
1. LES JEUNES : UN ENJEU DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE TAILLE	25
2. RESILIENCE.....	25
III. PRESENTATION DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE ENVISAGEE.....	29
1. POPULATION CIBLE.....	32
2. METHODE D'ECHANTILLONNAGE.....	32
3. DETERMINATION DE LA TAILLE DE L'ECHANTILLON	33
4. COLLECTE DES DONNEES.....	33
5. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES.....	34
REFERENCES.....	35

INTRODUCTION

Le projet « Jeunes et stratégies de résilience à la violence et la criminalité » est exécuté dans deux pays (Burkina et Sénégal). Afin de limiter les risques de biais éventuels liés aux contextes spécifiques et de faciliter la mise en commun des données qui seront produites dans le deux pays dans une perspectives comparative, les équipes de recherche des deux pays et la coordination sous régionale du projet ont travaillé sur l'harmonisation de la démarche méthodologique envisagée. Il s'agissait de définir les axes, les outils à mobiliser, les acteurs à enquêter tout en prenant en compte les spécificités des contextes mais aussi les éventuels biais à éviter. Pour cela, les deux équipes ont travaillé de manière séparée dans leurs pays respectifs avant qu'un d'orientation méthodologique ne soit tenu à Dakar du 3 au 6 mai 2017 pour harmoniser la démarche. Pour cet atelier d'orientation de la démarche méthodologique, en plus des chercheurs du projet et des boursiers, des chercheurs et des spécialistes de la thématique de recherche ont aussi été conviés, ce qui s'est avérée nécessaire avant toute mise en œuvre. Les participants ont également échangé avec les parties prenantes afin d'enrichir la démarche envisagée par leurs expériences, mais aussi pour les mobiliser et obtenir leur soutien tout au long du déroulement de la recherche. Ce document présente le cadrage théorique, l'approche conceptuelle de la recherche ainsi que la démarche méthodologique mise en œuvre.

I. REVUE DE LA LITTERATURE

La violence et la criminalité constituent un problème social dont l'étude semble de plus en plus nécessaire. Liées à des facteurs politiques, sociodémographiques, économiques, environnementaux, voire culturels, la violence et la criminalité touchent dès lors la société dans son ensemble, en ce qu'elles constituent une menace tout aussi bien à la stabilité des Etats, des groupes, qu'à leurs activités diverses.

Dans la présente revue de littérature il s'agit, respectivement, d'analyser :

- la mobilisation multi-niveaux (niveau international, niveau national, niveau communautaire et niveau familial) pour prendre en charge la problématique de la violence des jeunes ;
- la dimension genre dans la problématique de la violence des jeunes et de sa prise en charge ;
- les postures des jeunes (acteur-victime) dans la problématique de la violence ;
- la violence des jeunes selon les lieux : violence en milieu scolaire/universitaire, violence en milieu urbain/rural ;
- les mécanismes de résilience à la violence et à l'insécurité propres aux jeunes
- les recommandations et stratégies d'actions proposées face à la violence et à la criminalité des jeunes.

1. Violence et criminalité en Afrique, une préoccupation des organismes internationaux

Pour des raisons de sécurité mondiale avec la montée de l'extrémisme violent, des organismes comme OIF, UNOWAS, DFAE, IYF, USAID, CRDI (recherche actuelle) et tant d'autres, se préoccupent de la problématique de la violence en Afrique où la population est particulièrement jeune comparé à l'Europe ou l'Amérique (Pison, 2011). Des rencontres sont fréquemment organisées sous l'initiative de ces ONG suivant des zones ciblées comme l'Afrique de l'Ouest et celle Sub-saharienne.

Par exemple, l'Organisation Internationale de la Francophonie, lors d'un séminaire organisé à Tunis les 7 et 8 décembre 2015, a fait « *l'état des lieux de la problématique* » de « *l'extrémisme violent* » et évalué « *les approches et politiques* » qui ont précédé et développé des stratégies pour les pays concernés. Le concept d'extrémisme violent, de terrorisme et de djihadiste ont été opérationnalisés afin de saisir le sens dans différents contextes. Une liste de plans d'actions est présentée en attendant les résultats (Boutellis & Abilova, 2016).

Cependant, à la différence de la plus part des études sur la question, celle intitulée *Jeunesse au Sénégal : enjeux et perspectives* (YouthMap Sénégal, 2011) renvoie à une approche plus positive sur la question. Cette étude a mis en avant le fait de

valoriser le potentiel dont regorge la jeunesse, car celle-ci est apte et capable de changement social.

Mais, s'il est vrai que des organismes internationaux interviennent en Afrique pour faire face à la violence et à la criminalité des jeunes, il n'en demeure pas moins qu'au niveau national, des actions sont entreprises. C'est ainsi que le Sénégal, à travers ses différentes forces de sécurité (police, gendarmerie...) et la justice tente de gérer par la prévention, la dissuasion et la répression de la violence conformément aux moyens à la fois institutionnels, humains et techniques. C'est le cas des opérations de « *rafle* » entreprises par la police ou la gendarmerie (Diop, 2014).

Des programmes et organes ont été mis en place par l'Etat, comme le programme conjoint à la sécurité urbaine, la création d'une Agence nationale de la sécurité de proximité (2013) au sein du Ministère de l'Intérieur pour lutter contre l'insécurité et le chômage des jeunes, le programme National de Lutte contre la Pauvreté et tant d'autres.

Plusieurs centres ont été mis sur pied comme le centre d'assistance et d'observation des mineurs inadaptés du front de terre à Dakar (1957), le CAOMI de Cambérène (1965), de Pikine (1972-1973), pour un suivi des familles et délinquants (Diop & Faye, 1997). C'est dans ce contexte que l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux a été ouverte en 1973, dans le but de renforcer les moyens d'assistance face à ce problème.

Au niveau des communautés de base aussi, la mobilisation a lieu contre le phénomène de violence et de criminalité.

Mais, il faut dire que les communautés ou familles cherchent plus à se protéger ou se défendre face à la violence, qu'à développer des mécanismes pour amener les jeunes à la résilience. De ce fait, l'organisation à leur niveau consiste en des mesures de protection : présence d'un gardien, surveillance populaire surtout dans la banlieue, parce que tout le monde n'a pas les moyens de se payer un gardien, groupe de protection au niveau des marchés, aussi certaines familles possèdent des armes à feu pour se défendre en cas d'agressions (Diop, 2014).

Notons que dans le passé, le travail agricole ou l'enseignement religieux sévère étaient des formes de punition sociale ou familiale (Diop & Faye, 1997). L'enfant « *terrible* » ou « *violent* » était amené en milieu traditionnel *Dahara* loin de la famille pour être corrigé ou dans certain cas par mesure de prévention l'enfant est placé très tôt dans ce milieu.

Avec leurs partenaires (UNICEF, Plan Sénégal et autres), des campagnes de sensibilisation contre l'usage de la drogue sont aussi organisées.

Le cas du mouvement *Y'en a marre* est intéressant. Il s'agit d'un groupe de jeunes qui dit adopter une posture de « *lutte et de résistance* ». Ces jeunes, ayant le sentiment d'être violenté en premier par le gouvernement en place : chômage, coupures intempestives d'électricité, l'errance, etc., ont répliqué par un mouvement

de rassemblement spontané qui a donné naissance au « *Y'en a marre* ». Une réaction de non-violence par la résistance à la violence.

Ce groupe de jeunes ayant pris conscience de leur pouvoir citoyen, ont incité leurs pairs à faire pression sur les autorités étatiques, à s'inscrire nombreux sur les listes électorales afin de faire prévaloir leur droit de vote : « *Matures et croisés à la démocratie, ils ont récusé l'usage de toute violence et appelé les protestataires à une dispersion pacifique* » (Savané & Sarr, 2012, p. 5-6). Ce phénomène a réveillé d'autres mouvements dont le mouvement *Yéwoulène* de Dj. Awadi. Dans la même lancée que les associations et ASC, le mouvement engage les jeunes dans des opérations de *Set-setal*, ramassage d'ordure mais plutôt en faveur d'une nouvelle attitude citoyenne, à l'image du nouveau slogan de y'en a marre « *Nouveau Type Sénégalais* » qu'il décrit comme « *[...] celui qui ne laisse pas trainer les sachets plastiques, n'urine pas dans la rue, ne monte pas dans le car rapide surchargé, ne brule pas les pneus quand il est mécontent. En quelque sorte, il fait la promotion d'un comportement citoyen. Il n'est pas fataliste et prend ses responsabilités* » (Dimé, 2014, p. 28).

Dans ce mouvement figure des domaines d'action : chantier formation à la citoyenneté, chantier renforcement et observation de la démocratie, chantier art et culture urbaine, chantier entrepreneuriat leadership et auto promotion, chantier paix et solidarité.

Mais comme l'a constaté l'auteur, « *Peu d'informations ont été données sur les modalités concrètes de leur réalisation et types d'actions devant être menées surtout sur les moyens de leur financement* » (Dimé, Ibid., p. 29).

2. Jeunesse, violence et genre : Résistance et Résilience face à cette violence

Au niveau mondial, la violence chez les jeunes n'est pas homogène car 83% des victimes sont des hommes et que paradoxalement aussi, « *dans tous les pays, les garçons et les jeunes hommes constituent également la majorité des auteurs* » (Organisation mondiale de la santé, Ibid.).

Les femmes sont toutefois bien concernées surtout concernant les violences sexuelles. On note, dans une étude de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes que 3 à 24% des femmes interrogées rapportent que leur première expérience sexuelle a eu lieu sous la contrainte (Organisation mondiale de la santé, 2005, p. 17).

En effet, la violence de genre a été définie dans la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée générale des nations unies en 1993, comme « *tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée* ».

Plusieurs sortes de violence perpétrées à l'endroit des femmes sont classées selon la nature et la liaison auteur/victime :

- la violence physique : définie comme tout acte d'usage intentionnel de la force physique pouvant aboutir à la mort, des blessures ou des dommages. Entres autres ici la violence conjugale, la violence domestique etc.
- la violence sexuelle : d'une manière générale, elle peut être définie comme : « Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail ».

Parmi ces violences sexuelles, on distingue les viols, les abus sexuels, le harcèlement et l'exploitation sexuelle, les pratiques préjudiciables telles que l'excision etc.

- la violence morale ou psychologique : elle ne dispose pas d'une définition formelle car les conséquences ne sont pas souvent immédiates mais laisse des séquelles, des troubles psychiques chez la victime.

Toutes ces formes de répression dans le vécu quotidien des femmes qu'elles en soient « *survivantes* » ou simples cibles alertent des organisations nationales et internationales qui œuvrent pour la prévention et l'« *atténuation* », autrement dit les mécanismes de résistance et de résilience mis en œuvre pour pallier au phénomène de violence liée au genre.

3. Dispositif de lutte contre la violence liée au genre

Au plan international les pays disposent d'un ensemble d'instruments de protection de la femme. Sous l'angle juridico-institutionnel on note : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, premier instrument de référence en matière de droits des femmes, adoptée en 1979 par la communauté internationale et ratifiée par notre pays en 1985 ; le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifié par le Sénégal en 2002 ; la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ratifiée en 1982 et le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes, ratifié le 1^{er} Décembre 2004. Ces documents internationaux couvrent toute une gamme de droits relatifs à la femme, des droits économiques (travail et emploi, propriété, terre, production...) aux droits socioculturels (santé, éducation, formation, famille, violences...) en passant par les droits civils et politiques (participation à la vie politique et publique, représentation dans toutes les structures...).

Les intellectuelles africaines se sont illustrées pendant ces dernières décennies dans la création et l'animation de réseaux de recherche depuis la mise sur pied, à Dakar (Sénégal), en 1977 de l'Association des femmes africaines pour la recherche sur le

développement (AFARD). L'AFARD occupe une place de pionnière dans l'élaboration de méthodologies et de concepts fondés sur les réalités africaines et l'approche genre. Son adhésion au réseau DAWN (*Development Alternatives with Women for a new Era*), à Nairobi en 1985, a permis la jonction des voies plurielles des femmes du Tiers Monde. Depuis sa naissance, à Bangalore (Inde) en 1984, cette organisation féministe a marqué son originalité en marquant l'enjeu de la lutte des femmes du Sud.

Au plan national, le Sénégal, à travers la loi constitutionnelle n°2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution et adoptée par référendum le 20 mars 2016, affirme, entre autres, son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples mais aussi proclame l'accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux, l'égal accès de tous les citoyens aux services publics, le rejet et l'élimination, sous toutes les formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations (Préambule de la Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution). Par ailleurs, les articles 7, 18 et 25, soulignent respectivement la protection contre toutes mutilations physiques, l'interdiction et la punition du mariage forcé dans les conditions fixées par la loi, l'interdiction de la discrimination entre l'homme et la femme devant l'emploi.

Au niveau des codes en vigueur, lois et règlements nationaux, l'on constate que nombre de dispositions nationales ayant un impact sur la situation de l'égalité et de l'équité de genre existent notamment dans le domaine de la famille (Code de la famille, Code de la nationalité), dans le domaine du travail (Code du travail et de la sécurité sociale, Code général des impôts), au niveau pénal (Code de procédure pénale), et sur le plan foncier (Code foncier).

On peut aussi citer la mise sur pied du Mécanisme National Genre (MNG) qui est fonctionnel depuis 1975 année internationale de la femme, la création d'un secrétariat d'État pour la condition féminine en 1978 et la création par décret 2005-249 du Ministère de la femme, de la famille et du développement social le 25 mars 2005. Il y a aussi l'existence des 32 points focaux installés un peu partout à travers les ministères, directions, services publics et des syndicats.

Depuis la Conférence internationale de Beijing en 1995, l'on note un regain d'intérêt des organisations de la société civile pour la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes en luttant pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, le relèvement de leur statut et la promotion de leurs droits.

Au Sénégal, les ONG, associations et organisations communautaires, à caractère social, économique, professionnel et religieux, constituent la principale composante de la société civile. Elles sont des entités collectives, sans but lucratif et interviennent dans plusieurs secteurs d'activité y compris dans les domaines de la promotion de la femme.

La majorité de ces organisations se sont regroupées pour former des fédérations et des réseaux à l'instar de la Fédération des Associations Féminines du Sénégal

(FAFS), de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF), de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), de l'Association pour la Promotion de la femme (APF), du Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF), du Réseau Africain de Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF), du Réseau *Siggil Jigeen* (RSJ), du Directoire des femmes en Élevage (DIRFEL), créé en 1999.

À côté de ces organisations, il faut citer le CONGAD, Consortium des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement qui a, en son sein, un réseau spécialisé sur les questions de genre et le Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR) au sein duquel existe un collège des femmes composé par les femmes des 18 fédérations que compte l'organisation.

Plus récemment, de nouvelles organisations ont vu le jour tel que les Clubs de Solidarité pour le Développement (CSD) en 2000 et le réseau « *femme rurale et développement* » en 2001.

La plupart des organisations de la société civile sont représentées aux niveaux national, régional et local et interviennent selon une approche participative et décentralisée. Les domaines d'intervention privilégiés de ces organisations sont le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières de leurs membres et leaders, la lutte contre la féminisation de la pauvreté, l'alphabétisation fonctionnelle, l'information et la sensibilisation, le développement de l'entreprenariat, la gestion de projets, la santé de la reproduction, la lutte contre les MST et le SIDA, la participation aux instances de décision et la gouvernance politique et économique. Le Sénégal dispose avec le soutien de l'Agence française pour le développement, d'un « *Profil Genre Pays* » dont la dernière modification date du 01/12/2016. C'est un document récapitulatif de la configuration genre du pays en fonction des organismes qui en ont la charge de l'action et de leurs stratégies de lutte contre l'équité et l'égalité genre.

L'ensemble de ces efforts de la part de gouvernants et d'organisations indépendantes n'est pas toujours couronné des succès escomptés par la plupart des acteurs concernés.

Des failles sont notées le long de la chaîne d'intervention, les causes les plus souvent indexées sont : un manque de moyens techniques et financiers, un défaut de communication chez la cible, la méconnaissance par les femmes de leurs droits, un déficit de scolarisation à leurs égards, l'insuffisance d'implication du secteur privé dans la résolution du fléau de la violence. Ceci entraîne nécessairement que le phénomène puisse persister dans certaines parties du pays sinon dans tout le territoire national. Des solutions s'imposent donc en aval pour assister ces femmes qualifiées sociologiquement de « *survivantes* ».

4. Les jeunes comme victimes de violence

Kathy AuCoin a dégagé un constat général s'agissant de la violence subie par les jeunes. Ainsi, affirme-t-elle :

« Les enfants et les jeunes sont victimes de voies de fait, d'agression sexuelle et d'autres actes de violence aux mains de leur père, de leur mère, de leurs frères ou sœurs, de connaissances, d'amis ou d'étrangers. Ils sont victimisés à la maison, dans leur quartier, à l'école et même lorsqu'ils naviguent sur le Web » (AuCoin, 2005, p. 2).

Et pour nous donner une idée de l'ampleur de ce phénomène, l'OMS révèle, à titre d'exemple, que le nombre d'homicides chez les jeunes de 10 à 29 ans est estimé 200 000 par an, représentant la quatrième cause de décès dans cette tranche d'âge (Organisation mondiale de la santé, 2016).

Mais, à côté de ces types de violence dont sont victimes les jeunes, il y a d'autres éléments mis en évidence par AuCoin. En effet, elle affirme : « *En plus d'être victimes d'infractions avec violence, les enfants et les jeunes sont la cible de crimes qui ne sont pas nécessairement de nature violente, mais qui exploitent les personnes et leur font du tort* » (Ibid., p. 12). En ce sens elle cite l'exemple de la pornographie juvénile qui « *victimise et exploite les enfants et les jeunes en faisant voir l'individu comme un objet sexuel sur des photographies et des images qu'on distribue à des fins lucratives ou autres* » (AuCoin, Ibid.).

Par ailleurs, elle trouve que « *le fait d'enlever physiquement constitue une autre forme de victimisation des enfants et des jeunes* » (Ibid., p. 14).

5. Les jeunes comme acteurs ou responsables de violence

Comme on peut le lire dans le premier rapport mondial sur la violence et la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « *La violence chez les jeunes est une des formes de violence les plus visibles dans la société [...] Presque partout, les principales victimes et les principaux auteurs de ce type de violence sont eux-mêmes des adolescents et des jeunes adultes* » (Mercy et al., 2002, p. 27). Ces auteurs trouvent qu'il existe cependant des liens étroits entre la violence chez les jeunes et d'autres formes de violence. En effet, ils soutiennent :

« Des enfants ou des adolescents témoins de violence familiale ou victimes de violence physique ou sexuelle, par exemple, risquent de considérer qu'il est acceptable de recourir à la violence pour régler des problèmes. Une exposition prolongée à des conflits armés peut également contribuer à une culture générale de la terreur qui fait augmenter l'incidence de la violence chez les jeunes » (Ibid.).

Par ailleurs, à la question de savoir comment la violence commence-t-elle chez les jeunes, Mercy et al. soutiennent : « *plusieurs études ont montré que l'agressivité pendant l'enfance est un bon prédicateur de la violence à l'adolescence et dans les premières années de l'âge adulte* » (Ibid., p. 33). C'est ainsi qu'ils citent une étude

réalisée à Örebro, en Suède, et qui montre que les deux tiers d'un échantillon composé d'un millier de jeunes gens qui manifestaient un comportement violent jusqu'à l'âge de 26 ans, s'étaient déjà caractérisés par leur agressivité à l'âge de 10 ans et de 13 ans. Ils concluent donc à « *une continuité dans le comportement agressif entre l'adolescence et l'âge adulte* » (Ibid.). Ils prennent le soin, néanmoins, de préciser que les « *délinquants perpétuels* » ne représente qu'une petite proportion des personnes violentes et que donc la plupart des jeunes gens violents sont des « *délinquants limités à l'adolescence* ». Ils en veulent pour preuve une enquête nationale sur les jeunes réalisée aux Etats-Unis et qui montrait que, bien qu'une faible proportion de jeunes ait continué de commettre des actes violents jusqu'à l'âge adulte, les trois-quarts des jeunes qui avaient commis des actes violents graves avaient cessé de se comporter de manière violente après un à trois ans.

Plus généralement, ces auteurs retiennent quatre (4) grands facteurs qui influent sur le risque de comportement violent des jeunes. Il s'agit des « *facteurs individuels* », « *relationnels* », « *communautaires* » et « *sociétaux* ».

S'agissant des facteurs individuels, Mercy et al. affirment, par exemple, que les caractéristiques psychologiques et comportementales permettent de prédire la violence chez les jeunes. Ils soutiennent en effet :

« L'hyperactivité, l'impulsivité, la mauvaise maîtrise du comportement et des problèmes d'attention figurent parmi les grands facteurs liés à la personnalité et au comportement qui permettent de prévoir la violence chez les jeunes. Toutefois, la nervosité et l'angoisse ont également une incidence négative sur la violence ». (Ibid., p. 35).

Par rapport aux facteurs relationnels, Mercy et al. affirment :

« Les facteurs associés aux relations interpersonnelles des jeunes – avec leur famille, leurs amis et leurs pairs – peuvent également beaucoup influencer sur le comportement agressif et violent et modeler les traits de personnalité qui, à leur tour, peuvent contribuer à un comportement violent » (Ibid., p. 36).

En guise d'illustration, ils citent les influences familiales :

« Le comportement des parents et le milieu familial jouent un rôle essentiel dans le développement d'un comportement violent chez les jeunes. Une supervision et une surveillance qui laissent à désirer et des châtiments corporels sévères pour punir des enfants sont des prédicteurs importants de la violence pendant l'adolescence et les premières années de l'âge adulte » (Ibid.).

Ils s'appuient, entre autres, sur une étude menée par Eron, Huesmann et Zelli. Ces derniers ont en effet suivi près de 900 enfants à New York, dans l'Etat de New York (Etats-Unis) et ont conclu que des châtiments corporels sévères infligés par les parents à l'âge de 8 ans laissaient prévoir non seulement des arrestations pour violence jusqu'à l'âge de 30 ans, mais également – pour les garçons – la sévérité des châtiments qu'ils infligeraient à leurs propres enfants et la violence qu'ils feraient

subir à leur épouse. Dans ce même registre, les auteurs notent : « *le fait d'avoir des amis délinquants est associé à la violence chez les jeunes* » (Mercy et al., 2002, p. 38). Ils sous-entendent par-là donc l'influence des pairs.

En ce qui concerne les facteurs communautaires, Mercy et al. trouvent : « *Les communautés dans lesquelles vivent les jeunes exercent une influence importante sur leur famille, la nature des groupes de pairs et la façon dont ils peuvent être exposés à des situations qui débouchent sur de la violence* » (Ibid., 39). Ainsi, la présence de gangs, d'armes à feu et de stupéfiants dans une localité serait un mélange détonant qui ferait augmenter la probabilité de violence. De même, le degré d'intégration sociale au sein de la communauté influencerait sur le taux de violence chez les jeunes.

Pour ce qui est enfin des facteurs sociétaux qui peuvent créer des conditions propices à la violence chez les jeunes, il y a l'évolution démographique et sociale, l'inégalité de revenu, les structures politiques et les influences culturelles. Relativement à ce dernier aspect, Mercy et al. affirment :

« Les facteurs culturels peuvent influencer sur l'ampleur de la violence dans une société, par exemple, en approuvant le recours à la violence comme méthode normale de règlement des conflits et en apprenant aux jeunes à adopter des normes et des valeurs qui avalisent les comportements violents » (Mercy et al., 2002, p. 43).

Et de continuer en ces termes : « *Les cultures qui ne proposent pas de solutions non violentes pour régler les conflits semblent avoir des taux de violence chez les jeunes plus élevés* » (Ibid.).

Ces facteurs sociétaux qui seraient cause de violence des jeunes reviennent aussi dans l'analyse de Angelina Peralva pour qui : « *On reconnaît très généralement à la violence juvénile un fond social. Elle aurait des causes : le chômage, la pauvreté, le handicap culturel, surtout pour les étrangers. Les acteurs de la violence seraient des desperados, des enfants très jeunes ayant compris qu'ils n'ont pas d'avenir* » (Peralva, 1995, p. 3).

Pour sa part, François Dubet trouve que les violences juvéniles s'inscrivent dans la chaîne d'une violence générale qui serait consubstantielle à la vie sociale et donc, à la limite, tolérée. Il affirme en effet :

« Si l'on admet, comme Hobbes, Freud, Durkheim, Girard et bien d'autres encore, que la violence est une conduite " naturelle ", ne serait-ce que comme agressivité nécessaire à la survie et comme une réponse " normale " à l'agression, on peut comprendre pourquoi les sociétés ne se bornent pas à la réprimer afin de survivre, sinon d'entrer dans la civilisation. Elles la régulent et la canalisent plus qu'elles ne l'interdisent. En ce sens il y a une violence acceptée et " normale ", pas seulement la violence légale de l'année, de la police et de la répression, mais aussi la violence " spontanée " qui trouve des expressions possibles. » (Dubet, 1992, p. 2).

Ici, la violence des jeunes est présentée, partiellement, comme le produit d'une société qui a vu faiblir ses régulations traditionnelles. Pour le dire clairement, la violence des jeunes s'analyse, pour une large part, en termes d'une crise de socialisation. Il cite en cela des travaux de Durkheim et de l'Ecole de Chicago qui ont mis en lumière un double lien entre l'anomie d'une part, la délinquance et la violence de l'autre. Ainsi :

« Pour Durkheim, l'affaiblissement de l'intériorisation des normes provoque directement un excès de déviance et de marginalité. Pour les sociologues de l'Ecole de Chicago, la désorganisation sociale entraîne des réactions spontanées de formation des bandes de jeunes » (Ibid., p. 5).

Angelina Peralva trouve aussi :

« Les discours qui thématissent la violence des jeunes fonctionnent suivant le même schéma. Le principe qui les fonde est celui de la crise de l'autorité. Face à des jeunes qui refusent de plus en plus souvent de se plier devant l'autorité instituée - que ce soit celle des enseignants, celle des gardiens d'immeubles, des policiers ou des conducteurs d'autobus - les adultes (catégorie définissant à la fois un groupe d'âge et les porteurs de l'autorité instituée) se retrouvent affublé d'un statut indéterminé. Pour eux, la violence juvénile, avant même d'être un ensemble de faits d'agression verbale ou physique, émane de ce refus de reconnaissance de l'autorité. » (Peralva, 1995, p. 2).

Tshikala K. Biaya a le même raisonnement lorsqu'elle affirme la violence s'élargit dès que les institutions et les régulations sociales s'affaiblissent et que la corruption les gangrène » (Biaya, 2012). De façon plus précise, elle trouve :

« Cette violence de la jeunesse est sans doute, pour une part importante, liée à la crise des modèles éducationnels impliquant une restructuration du mode de vie communautaire. Le jeune est aujourd'hui brutalement propulsé dans l'âge adulte, presque toujours soumis et victimisé par ses aînés et le pouvoir politique en place » (Ibid.).

Cependant, Dubet met un bémol à la théorie selon laquelle la violence des jeunes s'explique totalement par une incapacité à intérioriser les normes et valeurs et donc par la désorganisation sociale. Ainsi, pour lui, tout ne se résume pas à « *une violence impulsive, "irrationnelle", issue de la simple rencontre de désirs et de frustrations, les jeunes n'ayant plus la capacité de se contrôler* » (Dubet, Ibid., p. 6). Il va ainsi citer A. K. Cohen qui analyse la violence des jeunes « *comme une stratégie défensive face à un conformisme frustré* » (Ibid., p. 8). Il explique :

« Les normes dominantes, relayées par l'école et souvent par les femmes dans les milieux populaires, exigent discipline, propreté, politesse, travail et succès. Dans ces registres-là, ces jeunes seront toujours perdants et ne parviendront jamais réellement à être conformes au modèle du bon garçon, d'autant plus que les appareils éducatifs les stigmatisent et

attendent d'eux, en fait, qu'ils ne soient pas conformes. Alors, au moment où ils comprennent que le conformisme leur est en réalité interdit ces jeunes "choisissent" de refuser les normes et les acteurs qui les incarnent. Ils choisissent d'échouer à l'école, d'être violents et mal "élevés" afin d'échapper au mouvement de la conscience malheureuse qui les obligerait à se percevoir eux-mêmes comme coupables et comme incapables. La méchanceté apparaît ainsi comme une conduite de dignité et de déni de la frustration. Plus les normes du succès et du conformisme des classes moyennes s'imposent aux enfants des classes populaires et des minorités qui ne pourront pas réellement s'y conformer, plus la méchanceté, préalable à la violence pourrait-on dire, se développe. L'agression méchante et l'injure anticipent l'échec et le mépris. Elles permettent de vivre un échec social comme un acte volontaire, voire héroïque » (Ibid.).

François Dubet inscrit cette interprétation de la violence et de la méchanceté dans les théories du stigmat. Selon lui : « *Lorsqu'un groupe est stigmatisé, une des manières d'échapper à l'étiquetage consiste à revendiquer pour soi le stigmat négatif, à l'exacerber afin de le retourner contre ceux qui stigmatisent* » (Ibid.).

S'agissant du type particulier de violence des jeunes appelé « émeute », Dubet explique qu'elle « *apparaît au terme d'une série de violences policières, de bavures et de dénis de justice. Elle apparaît aussi dans les quartiers ou dans les situations où les relations entre les jeunes et les policiers ou les vigiles ne sont plus médiatisées par rien* » (Ibid., p. 9).

Des études menées dans le contexte africain avec surtout le cas des « *mai-mai* » dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) ont pu montrer l'impact de la désintégration étatique et de l'insécurité croissante dans l'engagement des jeunes dans la violence (Acker, Vlassenroot, & Marchal, 2012). Dans ce contexte, « *la formation de milices a offert des opportunités aux jeunes générations désireuses d'échapper à une aliénation grandissante* » (Ibid.). Et de continuer : « *Bannis de toute participation politique significative, de jeunes congolais, dans l'Est de leur pays, ont choisi la violence pour accéder à un semblant d'intégration sociale et bénéficier de quelques « fruits de la modernité »* » (Ibid.).

6. Violence en milieu scolaire universitaire

Selon Catherine Blaya (Blaya, 2006), les crimes et délits en milieu scolaire ne sont pas fréquents et les problèmes rencontrés relèvent plus souvent de la déviance et d'incidents perturbateurs répétés que d'une délinquance qualifiée. Ceci dit, nombre d'élèves vivent des expériences traumatiques pouvant avoir des conséquences graves à long terme au cours de leur scolarité. Indiscipline et chahut, harcèlement, insultes et menaces, racket, peur et anxiété font parfois le quotidien d'élèves et d'enseignants et influencent le climat social des établissements scolaires. Les études

sur le sujet montrent une augmentation moyenne des violences en milieu scolaire, que ce soit aux États-Unis ou en Europe depuis les années 1990. On constate un durcissement des actes de violence expliqué par une violence groupale plus importante en ce qui concerne la France et une inégalité devant le risque expliquée en grande partie par des facteurs sociaux telle que l'augmentation des inégalités sociales. De plus, certains publics sont totalement démotivés par des contenus curriculaires inadaptés à leurs besoins, inadaptations scolaires prédictives d'une marginalisation sociale pour les publics économiquement défavorisés. L'école n'est pas étrangère à la construction du phénomène et peut jouer un rôle déterminant dans la préservation d'un espace sécurisé. Cependant, elle est aussi le produit d'interactions avec d'autres contextes de socialisation des jeunes et le climat scolaire peut être influencé par des facteurs familiaux, les groupes de pairs, l'arrière-plan socio-économique et suivre l'évolution de la délinquance juvénile à l'extérieur de l'établissement.

De leur côté, Cécile Carra et Daniel Faggianelli (Carra & Faggianelli, 2002), soutiennent que c'est pendant les années 1990 que l'on découvre à travers les médias que l'école serait devenue un lieu où racket, vols, agressions, brimades etc. constitueraient sinon le quotidien, du moins un problème crucial pour un certain nombre d'établissements. Les victimes de cette violence font toutefois état de moins d'infractions caractérisées que d'un "climat" marqué par des micro-agressions répétées, perçues comme autant d'incivilités, de micro-ruptures de l'ordre scolaire quotidien, vécues comme autant d'"atteintes au moi". Ces faits concernent d'abord les établissements populaires implantés dans des zones reléguées. Le sens de la violence qui s'y manifeste peut être appréhendé à travers le sentiment de rage, de haine des jeunes, face au sort que la société leur réserve : celui de marginaux, d'assistés ou de délinquants. Une révolte qui, sans expression politique, s'actualise en multiples incidents. L'injustice ressentie par les élèves est aussi liée à la question de la justice du système éducatif. Son ouverture au plus grand nombre n'a pas permis à l'école de tenir ses promesses égalitaires d'insertion. Quand le pouvoir de l'institution est de plus en plus ressenti comme arbitraire, lorsque évaluations et sanctions ne font qu'ajouter à un sentiment de dévalorisation, les élèves peuvent réagir en tentant de se soustraire à la domination culturelle que l'école exerce, en la désertant dès que possible, en adoptant des conduites de résistance ou d'opposition, en essayant d'imposer leur propre définition des rapports de force.

Laurier Fortin et Daniel Favre (Fortin & Favre, 1999) ont, quant à eux, décelé les caractéristiques personnelles des élèves violents à l'école. Selon eux, les élèves en troubles du comportement présentent un déficit important au plan des habiletés sociales. Le concept d'habiletés sociales est nord-américain et il représente les comportements sociaux qui permettent d'interagir de façon socialement acceptable. Il est reconnu que le manque d'habiletés sociales de ces élèves diminuerait leurs capacités à interagir adéquatement, et ils seraient incapables de développer et de maintenir des relations satisfaisantes avec les autres, particulièrement avec leurs

pairs. Les relations des élèves en troubles du comportement avec leurs pairs sont fréquemment caractérisées par de l'irritation, des échanges sociaux hostiles, par de l'intimidation tout en tentant de les soumettre par la force. Par conséquent, les élèves qui ont des lacunes au plan des habiletés sociales sont peu acceptés par les pairs, souvent même rejetés. Ces jeunes, qui sont peu populaires, ou qui ont des difficultés à intégrer un groupe, semblent plus susceptibles de se regrouper entre eux, d'adopter des comportements délinquants et de consommer de l'alcool et des drogues. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une constante, de nombreuses recherches suggèrent des liens entre la consommation de drogue et d'alcool et les problèmes des conduites, les actes délinquants, l'échec scolaire et le décrochage scolaire chez les adolescents. Les élèves qui en consomment en grande quantité se laissent davantage tenter par des comportements déviants, font preuve de plus d'opposition envers l'école. En fait, ces élèves n'ont pas d'aspirations scolaires, recherchent les sensations fortes, agressent leurs pairs fréquemment et ont un faible contrôle social. Cette forme de violence est surtout dirigée contre les autres élèves et à l'occasion envers le personnel de l'école. Dans de tels cas, leurs problèmes d'adaptation sont multipliés en termes d'intensité et de sévérité, et ces élèves présentent des échecs scolaires et des difficultés de tous ordres à long terme. Selon la plupart des études, la majorité de ces jeunes, comparés aux élèves témoins, participent moins aux activités scolaires : ils portent peu d'attention en classe, passent moins de temps à faire leurs devoirs que leurs pairs, ont souvent des problèmes d'absentéisme, et leur rendement scolaire est faible estimant que la compétence scolaire des adolescents ayant des troubles du comportement est associée, d'une part, à des variables personnelles et, d'autre part, à des variables familiales. Les résultats de l'analyse de régression multiple suggèrent que les variables les plus fortement associées à la compétence scolaire sont les troubles de l'attention et l'affirmation de soi de l'élève. Ces deux variables expliquent 69 % de la variance. Les résultats de cette étude multi variée suggèrent de tenir compte des comportements extériorisés, mais également de ne pas négliger les comportements intériorisés, comportements qui traduisent de l'isolement social, de l'anxiété et de la dévalorisation de soi. Pour être mieux cerné, le problème de la violence des jeunes ne peut être considéré séparément des autres problèmes de comportement car, « *Souvent, ils manifestent aussi d'autres problèmes, comme l'absentéisme, l'abandon scolaire et la toxicomanie, le fait de mentir constamment, de conduire dangereusement et de présenter de forts pourcentages de maladies sexuellement transmissibles* » (Mercy et al., Ibid.). Même s'il précise que tous ces jeunes n'ont pas forcément des problèmes importants en dehors de leur violence, tout comme tous les jeunes à problèmes ne sont pas nécessairement violents.

En ce qui concerne la violence en milieu universitaire, elle résulte le plus souvent des conflits entre les étudiants et le gouvernement. D'après Momar-Coumba Diop (DIOP, 1992), la violence en milieu universitaire est souvent issue de conflits entre les syndicats d'étudiants et le gouvernement. Selon lui, la contestation à l'Université se

fait tout d'abord sous la forme de demandes politiques et d'attaques contre le contenu de l'enseignement. André Bailleul (cité par DIOP, 1992) a bien montré que dans l'histoire de l'institution universitaire, les principaux acteurs ont toujours été sensibles au problème du statut du personnel. Ainsi, la contestation estudiantine révélait, dans sa remise en cause de l'Université, des enjeux la dépassant car s'ouvrant à d'autres canaux de l'expression politique et attaquant la structure du pouvoir et les fondements de la domination. Cette contestation avait entraîné une répression qui avait produit une opposition frontale entre L. S. Senghor d'une part et les étudiants et enseignants d'autre part. La situation sociale se dégrade rapidement à l'Université, entraînant une intervention énergique de la police et l'arrestation de plusieurs dirigeants étudiants. La gestion des grèves pose souvent des problèmes. La tactique gouvernementale du lâcher trop peu, et toujours à l'issue d'une épreuve de force, constitue un facteur d'allongement des crises. La manière dont les étudiants ont conduit la grève de 1988 qui a débouché sur une "année blanche", indique que des mutations s'opèrent au sein du mouvement étudiant par la création de conflits à dimension nationale. En s'arc-boutant sur leurs revendications et en acculant les pouvoirs publics, ils prennent leur revanche sur l'État. En agissant non sur les causes structurelles qui produisent de manière chronique l'affrontement avec les élèves et les étudiants par le recours à la répression, l'État s'est trouvé confronté à la crise politique la plus importante depuis 1980.

7. Violences en milieu urbain

Les problèmes de violence et de sécurité urbaines sont, de façon plus ou moins accentuée, universellement partagés. Paradoxalement, il fut un temps pas si éloigné vers les années 1970 où il était plus dangereux de se déplacer le soir à New York que dans n'importe quelle très grande ville africaine. Il serait donc utile de confronter cet état de fait afin de comprendre les raisons du retournement, et les pistes permettant d'y remédier. On ose espérer trouver des alternatives aux *gated cities* caractéristiques de Los Angeles ou de Johannesburg, ces ghettos dorés où s'enferment les citoyens fortunés, dans l'un et l'autre cas, Blancs de préférence. Car la grande différence entre les métropoles du Sud et celle du Nord est non seulement que les pauvres y sont infiniment plus nombreux, mais encore que les jeunes y sont très majoritaires. L'écart est maximal dans les villes africaines où la proportion des moins de 35 ans constitue en moyenne plus des trois quarts des citoyens (les jeunes de 18 à 25 ans représentent à eux seuls plus du 1/5 de la population urbaine) (Coquery-Vidrovitch, 2006).

L'auteur ajoute :

« On peut en dire autant de phénomènes en pleine expansion partout dans le monde : celui des violences et des contradictions religieuses. Là aussi, c'est en ville que les contrastes sont les plus saisissants, et donc aussi leurs excès et leur violence. Cette violence prend trois formes, à

nouveau soulignées par Achille Mbembe : la « violence criminelle » (notamment dans les grandes métropoles), la violence de la maladie (telle la mort de masse provoquée par l'épidémie du SIDA) et la « violence morale » engendrée par des niveaux de corruption relativement élevés. De façon pour le moins étonnante, la spécificité urbaine des récentes violences de guerre est encore peu abordée en tant que telle (y compris à propos des enfants-soldats), de même que le rôle spécifique des femmes dans celles-ci : sont-elles ou non « genrées » (par exemple dans le cas des massacres au Rwanda) ? Ces situations sont incontestablement à explorer » (Coquery-Vidrovitch, *Ibid.*).

Des auteurs comme Pierre Janin et Alain Marie (Janin & Marie, 2003) essaient de démontrer que l'univers familial en milieu urbain africain, peut être un microcosme de la violence.

Pour sa part, ayant étudié le cas de ville mégalo-pole de Kinshasa, Marc-Antoine Pérouse de Montclos (Pérouse de Montclo, 2002) abouti à la conclusion que la ville connaît une montée spectaculaire des formes de violence urbaine telle que la criminalité, la délinquance juvénile, le banditisme armé, etc. qui, selon sa thèse, accompagnent toujours la croissance urbaine et en fait partie intrinsèquement.

8. Violences en zone rurale

Dans son étude portant sur le Tchad, Claude Arditi (Arditi, 2003) parle d'un enracinement de la violence dans la longue durée qu'il faudrait prendre en compte pour comprendre les violences ordinaires qui opposent aujourd'hui les nordistes (arabes et musulmans, éleveurs ou commerçants) aux sudistes (agriculteurs polythéistes ou chrétiens). Ainsi, des éléments historiques comme l'ancienne traite transsaharienne des esclaves noirs par les Arabes, les dominations étatiques ou les razzias nordistes sur les sociétés segmentaires du Sud durant la période précoloniale, la colonisation, le renversement de la domination au profit des agriculteurs sudistes du « Tchad utile » ou encore les guerres « civiles » pour le pouvoir entre sudistes et nordistes sont autant d'aspects à prendre en compte.

Alain Marie (Marie, 2003) reprend, sous un autre éclairage, la thèse de Marc Augé selon laquelle les univers communautaires sont animés par une logique totalitaire, en soulignant ici que celle-ci se décline en violence permanente faite à l'individu parce qu'elle le définit comme perpétuellement en dette vis-à-vis du groupe, avec obligation réciproque d'être socialement altruiste, et, en complémentarité, parce qu'elle le soumet au refoulement de sa dimension la plus individuelle, son individualisme, qui l'expose à la violence répressive.

9. Les mécanismes de résilience des jeunes face à la violence et à l'insécurité

Michel Born et Sylvie Boët (Born & Boët, 2005) commencent par donner une définition de la résilience des jeunes. D'après eux, le jeune résilient est un jeune qui, malgré une exposition à un grand nombre de facteurs de risque, n'a commis que quelques actes délinquants mineurs et sporadiques. La résilience serait due à des facteurs qui permettent à l'individu de résister aux facteurs de risque ; c'est ce qui est couramment appelé « *facteurs de protection* ».

Dans cette optique, la résilience est plus un résultat qu'un processus et qu'un jeune résilient ne doit pas être compris comme quelqu'un qui ne commet aucun acte dit « *déviant* » (Ibid.).

Michel Lemay, qui aborde la résilience dans une perspective psychologique, a quant à lui, insisté sur le fait que quelques avertissements étaient importants par rapport à la résilience des jeunes devant la violence et l'insécurité. Ainsi, le premier avertissement est le suivant :

« Prétendre que des enfants, des adolescents ou des adultes peuvent assumer positivement des situations traumatisantes et en tirer même un certain bénéfice ne veut évidemment pas dire qu'on banalise ainsi la violence ou les drames existentiels, voire qu'on les justifie » (Lemay, 2002, p. 136).

Aussi, il affirme qu'avoir été résilient ne signifie pas non plus être invulnérable et qu'être résilient un jour ne veut pas dire l'être toujours :

« Nous avons des périodes de fragilité et des périodes de plus grande solidité, des phases où l'environnement nous soutient et d'autres phases où les points de repère relationnels, les tuteurs, se dérobent. Nous avons des moments où nous devenons capables de supporter un stress considérable sans pouvoir autant assumer une succession de traumas dont l'effet cumulatif pourrait devenir écrasant » (Ibid.).

Cela rejoint l'analyse Born et Boët qui trouvent qu'il est peu probable qu'un même individu soit toujours résilient dans tous les domaines susceptibles d'être affectés (Born & Boët, 2005, p. 226).

Le dernier avertissement est formulé en ces termes : « *Être résilient par rapport à telle forme de violence ne veut pas dire non plus que d'autres événements agressants auraient pu être encaissés puis métabolisés de la même manière* » (Lemay, Ibid.).

Comme premier processus de résilience, Lemay nous parle de la fugue qu'il présente comme « *un bel exemple d'une tentative d'évacuation d'un trop-plein émotif impossible à métaboliser au moins pour le moment* » (Ibid., p. 139).

Il évoque aussi le « *rôle éventuellement résilient du fantasme* » (Ibid., p. 141). Par rapport à cela, l'exemple des jeunes de Ziguinchor, une région en proie à une rébellion du MFDC, mis en lumière par Mamadou Diouf et René Collignon est tout à fait intéressant. C'est ainsi qu'un certain nombre de jeunes ont fait le choix du « *refus de la violence par la célébration de la fête permanente* » (Diouf & Collignon, 2012).

Aussi, Rémy Bazenguissa-Ganga a montré qu'au Congo-Brazzaville, durant la période du monopartisme, la pratique de la Sape (Société des ambassadeurs et des personnes élégantes), qui mettait en scène le culte de l'élégance, était une sorte de code d'honneur qui interdisait toute manifestation de la violence parmi les adhérents et rejetait les corps à corps violents (Bazenguissa-Ganga, 2012).

Par ailleurs, Lemay note que certains adolescents, certains adultes et même certains enfants décrivent combien de véritables « techniques » d'isolation et d'obsessionnalisation leur ont permis de passer à travers des situations à première vue destructrices (Lemay, Ibid., p. 143).

Egalement, d'autres mécanismes individuels peuvent être utilisés pour tenter de survivre à la violence comme la « *dérision* » et l'« *environnement* » (Ibid., pp. 144-145).

Reprenant quelque part l'importance de l'environnement dans la résilience des jeunes face à la violence, Born et Boët soutiennent qu'une implication et un attachement sains à la famille peuvent se révéler des facteurs de protection efficaces permettant au jeune de n'émettre que des faits de gravité moindre (Born & Boët, 2005, p. 29).

Bazenguissa-Ganga a également montré que durant la phase de transition démocratique au Congo-Brazzaville, l'hypothèse du maintien des liens de parenté pouvait être un facteur de résilience à la violence politique. Il affirme en effet : « *Le non-engagement dans la violence politique dans tous ces cas semble s'expliquer soit par le maintien des liens de parenté forts au niveau social, soit par l'importance de l'apolitisme* » (Bazenguissa-Ganga, Ibid.).

Toujours dans cette même veine, l'étude réalisée par *Timbuktu Institute* abouti à la conclusion que les mouvements islamiques sont des facteurs de résilience contre le radicalisme et l'extrémisme et que la jeunesse accorde plus de crédibilité aux religieux qu'aux institutions étatiques (Ba et al., 2016). Ainsi, la réalité au Sénégal est que les jeunes adhèrent en masse à des groupes religieux (*Thiantacoune, Baye Fall, Kara, Niassène, ...*).

Pour rester toujours en contexte sénégalais, l'une des stratégies communautaires consiste, pour les habitants, à avoir des cadres pour les jeunes tels que les ASC¹ qui, malgré le fait qu'elle soit un espace de promotion des valeurs communes, un cadre d'apprentissage de l'action collective, un lieu de promotion de la participation des citoyens, s'intègre aussi dans des stratégies de gestion de crises (Boye, 2003).

¹ Association sportive et culturelle, qui regroupe les jeunes du quartier autour du football et des activités culturelles (surtout en période de vacances scolaires).

De son côté, François Dubet a pu mettre en évidence que la conscience de classe permet de résister au stigmate social et donc confère une conscience fière qui donne aux acteurs la capacité de ne pas se laisser définir par l'image négative qui leur est imposée (Dubet, Ibid., p. 8). Il explique en effet :

« Il semble que ce type de violence méchante se développe lorsque la situation de domination n'autorise pas la création d'un conflit et d'une constatation. En effet, nous avons observé que là où existait une forte conscience de classe ouvrière, les jeunes qui étaient pourtant en situation de domination, n'adoptaient pas ce type de conduite » (Ibid.).

La stratégie de résilience à la violence adoptée ici par les jeunes est donc de ne pas se laisser réduire au regard de l'autre (Jean-Paul Sartre cité par Dubet, Ibid.).

10. La résilience aux violences liées au genre

La capacité de résilience est un aspect primordial de la réhabilitation psychologique des victimes de violences liées au genre.

En effet les victimes de violence liées au genre souvent dénommées « survivantes » sont atteintes physiquement mais surtout psychologiquement, elles ressentent une certaine insécurité autour d'elles bien qu'elles luttent pour ne pas s'effondrer, elles ont alors besoin d'aide et d'assistance permanentes pour ne pas succomber à leurs souffrances comme l'indique ce Témoignage recueilli par Nsimire Sara à Goma (RDC) :

« Sa mère est tombée enceinte après avoir été violée par des soldats qui l'avaient retenue prisonnière dans la brousse pendant 14 jours. Elle a encore des difficultés à accepter sa fille et l'utilise souvent comme bouc-émissaire lorsque les choses vont mal. « Je suis malheureuse à cause de cet enfant, explique [la mère], je pourrais volontiers la donner à un bienfaiteur éventuel afin d'oublier le malheur qui m'a frappé. » Et la vie [de l'enfant] n'est pas meilleure en dehors de sa maison ; comme à l'école où elle est souvent stigmatisée par ses camarades de classe. « Quel péché ai-je commis et jusqu'à quand demeurerai-je une victime innocente? » interroge la petite fille » (Nsimire, 2009).

Cependant ce soutien à la résilience varie d'un lieu à un autre selon les cultures et croyances car les actes ne sont pas toujours interprétés de la même façon et n'ont pas les mêmes impacts chez les peuples d'où l'importance de les contextualiser. L'analyse de la résilience chez des femmes au Sénégal par la FAO montre que l'intervention des acteurs, en plus de l'assistance psychologique, est beaucoup plus axée sur une prise en charge concernant : la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, le logement, la sécurité, l'assainissement, la protection de l'enfant, la nutrition, la subsistance etc. Le pays faisant parti des pays en développement des poches de pauvreté sont répertoriées un peu partout sur le territoire national et le constat est

qu'il existe une féminisation de cette pauvreté car avec le niveau bas de l'espérance de vie, les femmes se retrouvent souvent chefs de ménage et à très jeunes âges. De plus elles sont souvent contraintes par une religion mal interprétée qui les condamne à une domesticité. Ces situations ajoutées à un défaut d'infrastructures et d'équipements conduisent les femmes à une vulnérabilité sans précédent.

C'est pourquoi l'équipe de *Médecins du monde* a élaboré un guide pratique et détaillé d'accompagnement depuis l'accueil jusqu'à la réinsertion qu'elle a mis à la disposition de toutes les structures qui s'y évertuent afin de leur procurer un document complet et diversifié fruit d'efforts capitalisés. Le guide recommande une prise en compte interdisciplinaire de la problématique pour prendre en charge les victimes de violence liées au genre. Comme en témoigne une note de leur rédaction :

« De par le monde, les violences liées au genre représentent un problème majeur de santé publique et une violation incontestable des droits de l'Homme. Ce constat impose de s'interroger sur les stratégies d'intervention et les actions de prévention et de réponse au phénomène, en prenant en compte les différents contextes socioculturels. Sans donner de réponses clé en main, ce guide offre des pistes de réflexion pour le développement de programmes ou activités de lutte contre les violences liées au genre. Par la présentation de concepts clés, d'outils méthodologiques et d'illustrations terrain, il vise à améliorer la qualité de l'identification et de la prise en charge pluridisciplinaire des victimes de violence, ainsi que les activités de sensibilisation et de plaidoyer pouvant leur être associées ».

C'est ce qu'a compris le Ministère de la Femme de la Famille et du Développement social du Sénégal qui a élaboré une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (Républiques du Sénégal, Ministère de la Femme de la Famille et du Développement social, 2005) pour soutenir quotidiennement les femmes d'amont en aval dans leur intégration au développement durable du pays. C'est un document récapitulatif des points essentiels qui gravitent autour de la femme dans tous les secteurs d'activité et déroule dans les moindres détails la stratégie à adopter dans chaque cas de figure pour éliminer totalement la violence liée au genre au Sénégal. Assisté en cela par d'autres structures renseigné par le Profil Genre Pays.

11. Quelles leçons tirées de la littérature ?

Dans l'étude réalisée par *Tibumktu Institute*, l'une des recommandations est que l'Etat devait satisfaire ou répondre à la demande des jeunes et résoudre le problème d'inégalité entre les jeunes ; mettre en pratique une bonne gouvernance et impliquer les jeunes dans la gestion des affaires et élaborer des techniques de préventions en collaborant avec les autorités locales ou religieuses, parents et associations (Ba et al., 2016).

En ce qui concerne l'OMS (Organisation mondiale de la santé, 2005), elle liste différents programmes de prévention qui peuvent se révéler prometteurs tout en insistant sur une approche globale portant sur tous les déterminants de la violence. Ces programmes sont :

- programmes de développement des compétences essentielles et de développement social visant à aider les enfants et les adolescents à gérer la colère, à résoudre les conflits et à acquérir les compétences sociales nécessaires pour résoudre les problèmes;
- programmes de prévention du harcèlement dans les écoles ;
- programmes qui apportent un soutien aux parents et leur inculquent des compétences parentales positives ;
- programmes préscolaires qui inculquent aux enfants des compétences scolaires et sociales dès le plus jeune âge ;
- approches thérapeutiques pour les jeunes présentant un risque élevé d'être impliqués dans la violence ;
- mesures visant à réduire l'accès à l'alcool ;
- politiques restrictives en matière d'achat et d'autorisation des armes à feu ;
- programmes visant à réduire les concentrations de pauvreté et à améliorer l'environnement urbain.

Dans une autre publication conjointe OMS-ONUDDC-PNUD (OMS et al., 2014, p. 9), des recommandations clés sont aussi faites pour prévenir la violence au niveau régional et mondial mais également au niveau national qui nous intéresseront particulièrement. C'est :

- renforcer la collecte de données afin de révéler l'étendue exacte du problème ;
- développer des plans d'action nationaux exhaustifs et découlant des données ;
- intégrer la prévention de la violence primaire et secondaire dans les autres plateformes de santé ;
- renforcer les mécanismes de leadership et de coordination ;
- s'assurer que les programmes de prévention sont complets, intégrés et fondés sur des preuves ;
- garantir que les services aux victimes sont complets et fondés sur des preuves ;

- soutenir davantage les études d'évaluation des résultats ;
- mettre en application des lois existantes et mesurer leur qualité ;
- mettre en œuvre et adopter des politiques et des lois adaptées à plusieurs types de violence ;
- renforcer les capacités en matière de prévention de la violence.

L'hôpital pour enfants de Toronto (AboutKidsHealth, 2010), traitant des causes de la violence des jeunes, s'intéresse aussi aux facteurs familiaux pour lesquels il est moins difficile de cibler des interventions efficaces. Il détermine ainsi les deux styles d'éducation pouvant mener à la violence chez les adolescents : le style permissif, « dénué de structures et de règlement mais pas nécessairement violent » et le style dur et punitif, « où les parents ne donnent pas nécessairement des fessées mais des punitions corporelles qui laissent des bleus et des marques ». Et attire l'attention sur les thérapies de groupe qui « aggraveraient les choses ». Les plus efficaces consistant à former les parents pour qu'ils sachent comment réagir de façon conséquente aux différents comportements des enfants, mais aussi surveiller les enfants et leurs amis.

Le sociologue Thomas Sauvadet (Sauvadet, 2011) s'inscrit dans le même ordre d'idées que le refus du style dur et punitif et préfère laisser une chance à la prévention. Il rejette ainsi l'instauration d'un code pénal dès 12 ans en France comme proposé par le parti UMP. Il trouve que cela serait une catastrophe. Il tient surtout la crise économique comme responsable de la violence des jeunes en France.

Toutefois, pour être mieux cerné, le problème de la violence des jeunes ne peut être considéré séparément des autres problèmes de comportement car, « *Souvent, ils manifestent aussi d'autres problèmes, comme l'absentéisme, l'abandon scolaire et la toxicomanie, le fait de mentir constamment, de conduire dangereusement et de présenter de forts pourcentages de maladies sexuellement transmissibles* » (OMS, 2002 : 27). Même s'il précise que tous ces jeunes n'ont pas forcément des problèmes importants en dehors de leur violence, tout comme tous les jeunes à problèmes ne sont pas nécessairement violents.

II. CADRE CONCEPTUEL DU PROJET

1. Les jeunes : un enjeu démographique et social de taille

La jeunesse, contrairement au contexte occidental où, selon Bourdieu, elle « n'est qu'un mot », la jeunesse ne saurait être cantonnée en Afrique particulièrement au Sénégal, juste à son acception démographique (catégorie des 15-35 ans) comme le définit l'Union Africaine. Elle renvoie plutôt à une réalité plus sociale liée à la prise de rôles dans l'espace domestique et à l'échelle de la société globale. Elle fait donc plus référence à un manque d'autonomie aux plans économique, décisionnel, résidentiel, matrimonial, foncier, social, etc. Même à 35 ans, voire à 40 ans, on peut encore être « contraint de rester jeune » car n'ayant pas franchi les bornes de « sortie de la jeunesse » et simultanément, d'entrée à l'âge adulte : mariage, indépendance financière, autonomie résidentielle, etc. La jeunesse est donc une étape de transitions faite de trajectoires multiformes et de parcours balisés par les appartenances de classe, de génération et de genre. Les parcours atypiques faits de bifurcations, d'inflexions, d'expérimentations sont déterminés par les appartenances territoriales, identitaires, religieuses des jeunes et par l'ensemble des capitaux sociaux, symboliques, culturels et économiques qu'ils sont en mesure de mobiliser et les ressources (réticulaires, économiques, familiales) sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

2. Résilience

Le vocable « résilience » n'est apparu que récemment dans le domaine des sciences sociales. Auparavant, la recherche se penche sur le concept inverse : celui de vulnérabilité. Ce domaine de recherche prend véritablement son essor après la seconde guerre mondiale par l'étude des survivants de la Shoah, dont certains démontrent une étonnante capacité à surmonter les séquelles physiques et psychologiques des camps de la mort (Valent, 1998). Néanmoins, la vulnérabilité continue de dominer la recherche jusqu'au début des années quatre-vingt. Avant 1984, la résilience n'apparaît qu'à l'état embryonnaire, c'est en 1983, qu'il est introduit par Emmy Werner mais il ne sera vulgarisé dans les pays francophones que dans les années quatre-vingt-dix (Tomkiewicz, 2001). Le concept finira par remplacer ceux « d'invulnérabilité » et « d'invincibilité » qui étaient souvent mobilisés pour traiter de la réalité qu'il décrit (Rutter, 1993; Waller, 2001). La résilience est emprunté à la physique et désigne en fait la capacité d'un matériau à reprendre sa forme originale après une transformation élastique (Terrisse, Larose et Lefebvre, 2000). La recherche sur la résilience a considéré ce construit tour à tour comme produit puis comme processus (Arrington et Wilson, 2000). Or, comme produit, la résilience se

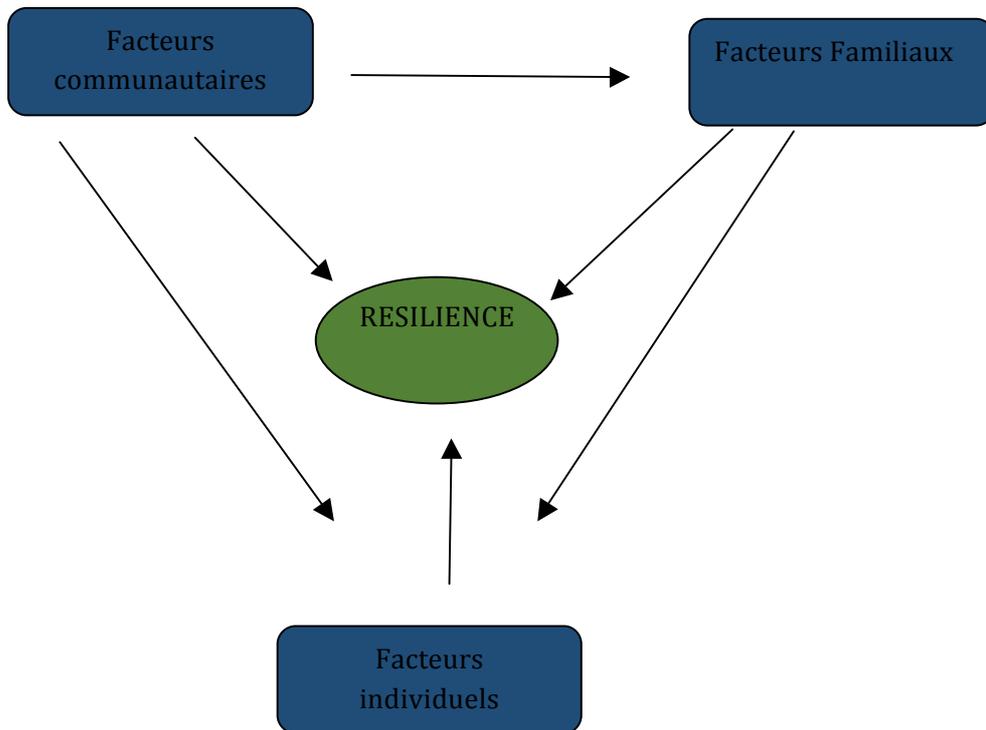
voit attribuer un caractère définitif qu'elle n'a pas en réalité. C'est pourquoi la résilience est aujourd'hui conçue comme un processus dynamique pouvant s'interrompre ou s'enclencher à divers stades de la vie ou selon les contextes (Rutter, 1993, Waller, 2001). Les nombreuses définitions de la résilience qui ont été proposées comportent deux composantes communes fondamentales : la présence de conditions adverses démontrables et le maintien de la compétence malgré ces conditions (Garnezy, 1981; Masten, 2001). Dans ce travail nous mobilisons la définition de la résilience proposée par Luthar et Cicchetti (2000), selon laquelle la résilience est «un processus dynamique par lequel l'individu démontre une adaptation positive malgré l'expérience de conditions adverses significatives ou de traumatismes » (p. 858). Cette définition permet d'appréhender la résilience à partir de deux éléments qui permettent de la saisir : l'adversité et la compétence (ou adaptation).

Quatre approches différentes de la résilience ont été distinguées :

- La résilience comme « matériau plastique » : « *Capacité d'emmagasiner de l'énergie cinétique et de se mouvoir élastiquement sous une charge sans se briser ou perdre sa forme* » (Gordon, 1978)
- La résilience comme « capacité de résistance » : Définition est directement liée à l'idée de perte et d'endommagement, qui renvoie aux travaux sur la vulnérabilité physique développés dans les sciences physiques et l'ingénierie.
- La résilience comme « capacité de reconstruction » : Cette idée est formalisée à partir des années 1970, le terme étant utilisé dans un sens métaphorique (Klein et al. 2003).
- La résilience comme « capacité d'équilibre » : Revenir à un état qui peut être l'état antérieur, l'état d'équilibre, la normale, lorsqu'il est soumis à une perturbation, ce sens découle très directement de l'écologie (Holling, 1973).

De ces différentes approches de la résilience et de la violence, il est ressorti que les jeunes y font face tantôt comme témoins, tantôt comme victimes, tantôt comme auteurs. Dans ce dernier cas, ils sont donc des acteurs actifs de la violence. Mais tous les jeunes ne sombrent pas dans la violence et parmi ceux qui s'y adonnent à un moment ou un autre de leur vie, certains réussissent à en sortir. Il existe ainsi deux sortes de résiliences vis-à-vis de la violence : une qui consiste, pour un jeune à n'y avoir jamais sombré dans violence (résilience primaire) et l'autre, qui concerne des jeunes, qui malgré le fait qu'ils aient été violents à un moment de leur vie, ont réussi à en sortir (résilience secondaire). Les déterminants de ces deux formes de résiliences peuvent être regroupés en trois grands groupes selon le schéma conceptuel ci-dessous

Schéma : Représentation simplifiée des grands groupes de facteurs qui déterminent la résilience



Le schéma 1 est une représentation simplifiée du modèle conceptuel de la résilience. Dans les facteurs communautaires, se trouvent d'une part toutes les institutions de régulation de la vie sociale (associations, structures administratives, etc.) et d'autre part l'environnement social dans lequel l'individu vit. Dans le cadre de cette recherche, le type de quartier et de ville de résidence permet de saisir l'environnement social. Les institutions de régulation de la vie sociale n'ont pas été saisies dans le cadre du volet quantitatif. Quant aux facteurs familiaux, ils seront appréhendés d'une part par la survie des parents et des grands parents, et d'autre part par le niveau du ménage. Les facteurs individuels sont de deux ordres : démographiques (âge et sexe) et le niveau d'instruction de l'individu. Sur le schéma, nous avons matérialisé les flèches qui vont de chaque groupe facteurs vers la résilience. Nous avons également dessiné les flèches qui montrent l'influence des facteurs communautaires sur les facteurs familiaux et individuels, et aussi des seconds vers les troisièmes. La réalité est encore beaucoup plus complexe, puisque chaque facteur est constitué de variables qui peuvent aussi interagir entre elles. Afin de gérer cette complexité, nous effectuerons, pour chaque type de résilience, une analyse en deux temps :

- dans un premier temps nous présenterons les résultats « descriptifs » croisant la résilience et chaque variable prise individuellement, ce qui nous permettra d'avoir l'effet brut de chacune des variables explicatives.
- dans un second temps, nous ferons des modèles de régression qui permettent d'identifier l'effet net (toute chose égale par ailleurs) de chaque variable explicative.

3. La violence :

4 types de violences ont été identifiés :

- Les violences anomiques : Elles découlent d'une absence de normes. Elles conduisent à s'intéresser aux défaillances des instances d'intégration (famille, école, quartier, etc.). Exemples : les incivilités, les violences en milieu scolaire.
- Les violences de frustration : Elles sont la conséquence d'un écart de plus en plus grand entre des moyens limités et des finalités devenues inatteignables. Exemple : les cambriolages.
- Les violences contestatrices : Elles visent à modifier les rapports de force en présence. Elles ont une visée politique. Exemple : les mobilisations citoyennes.
- Les violences de sources idéologiques ou symboliques : Elles sont construites sur la base d'une disqualification d'un groupe social en vue de leur soumission et de leur exclusion. Exemple : l'extrémisme violent.

Dans le cadre de la construction théorique du cadre conceptuel du projet, les différentes acceptations identifiées de la violence et de la résilience seront articulées tout au long de cette recherche.

En effet le lien entre la résilience et la violence est ici perçu comme la capacité à faire face aux facteurs de risques ou à sortir de situations défavorables. Cette conception pose la question de l'adaptation aux facteurs de risques mais aussi aux facteurs de protection. Les facteurs de risques peuvent se définir selon Waller (2001 :292) comme des « ...influences, se produisant à tout niveau systémique [...], qui menacent l'adaptation positive » alors que les facteurs de protection se distinguent par leur tendance à « faciliter l'obtention de résultats positifs en agissant comme tampons entre les individus et les facteurs de risque affectant leur bien-être ». Ces facteurs sont souvent étroitement liés, puisqu'il peut s'agir d'un même facteur consistant en un continuum bipolaire dont l'un des pôles est associé à des résultats négatifs et l'autre, à des résultats positifs (Masten, 2001; Rutter, 1993).

L'impact de ces facteurs n'est pas stable; il varie plutôt selon les individus, leur âge et les situations (Rutter, 1993; Waller, 2001). De plus, les effets des facteurs de risque, comme des facteurs de protection, semblent être cumulatifs et pouvoir interagir pour former des « chaînes » de risque et de protection (Waller, 2001). L'effet des facteurs de protection semble agir selon trois mécanismes: la prévention de l'adversité, la protection contre l'adversité après son apparition et la protection contre ses effets par l'acquisition de compétences développementales (Rutter, 1993; Sandler, 2001). Enfin, les problèmes de compétence résulteraient d'un haut niveau d'adversité (facteurs de risque) conjugué à des ressources (facteurs de protection) limitées (Masten, Hubbard, Gest, Tellegen, Garnezy et Ramirez, 1999). D'après la documentation scientifique, certains facteurs semblent avoir un impact prépondérant sur les probabilités de résilience. Ainsi, un statut socio-économique faible

constituerait un facteur de risque important (Garmezy, 1981, 1991; Garmezy et Tellegen, 1984; Masten et al., 1999), bien qu'il ne puisse, à lui seul, fournir un indice de stress efficace (Luthar et Zigler, 1991). Quant aux facteurs de protection les plus amplement documentés, mentionnons le soutien social (Garmezy, 1991; Kolbo, 1996; Werner, 1989), les compétences parentales (Garmezy, 1991; Masten et al., 1999; Sabatier et Holveck, 2000; Vinay, Esparbès- Pistre et Tap, 2000) ainsi que le QI (Garmezy, 1991; Garmezy, Masten et Tellegen, 1984; Masten et al., 1999).

Ce sont d'ailleurs ces différents éléments que cette recherche cherche à explorer pour expliquer les capacités et stratégies de résiliences de jeunes au Burkina et au Sénégal face à la violence et à la criminalité.

III. PRESENTATION DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE ENVISAGEE

L'un des objectifs de l'atelier d'harmonisation méthodologique tenue à Dakar était de formuler une démarche méthodologique commune aux deux pays. C'est pour atteindre cet objectif qu'il a été demandé à chaque équipe pays de formuler une démarche méthodologique, suite à quoi des échanges ont permis d'opérer une synthèse afin de retenir une démarche méthodologique unique.

À l'issue de ces présentations, l'ensemble des participants ont procédé à un débat sur la démarche méthodologique qu'il convenait de retenir. Il a été de ce fait convenu qu'il faille retenir une démarche articulée autour des points principaux suivants :

- Une approche mixte impliquant une étude qualitative et une étude quantitative, a été retenue
- Des sites de recherche ont été définis à raison de trois (3) grandes villes, quatre (4) villes secondaires en plus de la capitale de chaque Etat. Les localités choisies l'ont été sur la base de la typologie des violences identifiées et retenues. Les sites choisis sont :
 - o Au Burkina :
 - La Capitale : Ouagadougou
 - Les Grande villes : Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya.
 - Les Villes secondaires : Dori, Fada-Ngourma, Djibo, Tougan
 - o Au Sénégal :
 - La Capitale : Dakar
 - Les Grandes villes : Saint-Louis ; Thiès ; Kaolack
 - Les Ville secondaires : Touba, Linguère, Bignona, Mbour.
- L'échantillonnage retenu pour l'enquête qualitative, pour chaque pays de mille (1000) individus.

Tableau récapitulatif de la démarche

Points à informer	Burkina	Sénégal
<p>1. Apprécier les cibles de l'enquête et en suggérer d'autres au besoin</p>	<p><u>Enquête quantitative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes âgées entre 15 et 65 ans (hommes et femmes) - Zones urbaines à déterminer <p><u>Enquête qualitative :</u></p> <p><i>Niveaux institutionnel et communautaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat et démembrements (FDS, collectivités locales, administration pénitentiaire, établissements d'enseignement, Action Educative en milieu ouvert, etc.) - ONG (GTPE...) - OSC et acteurs culturels - Leaders et structures religieux (CERFI, - Leaders communautaires (chefs de quartier...) - Chefferies traditionnelles - Presse - Sociétés privées de protection/sécurité - Syndicats et partis politiques - Structures de recherche, personnes-ressources, etc. <p><i>Niveau individuel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes violents (organisés en gang ou non), - Les jeunes résilients (avant ou après la violence), - Les personnes atypiques (repentis, repris de justice...) - Les minorités (ethniques, religieuses, considérées comme « hors-normes », etc.) 	
<p>2. Identifier des types et des espaces de violence</p>	<p><u>Types :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Violences liées aux pratiques traditionnelles néfastes (excision, mariage forcé, scarification, gavage, etc.) - Violences anomiques (liées à l'absence et à la faiblesse du cadre normatif, dans un quartier, dans une école) - Violence liée à la frustration et à l'existence des inégalités, comme génératrices de déviance - Violences contestatrices (mouvements citoyens et insurrectionnels, grèves, etc.) - Violence morales, idéologiques, symboliques, en lien avec les valeurs (médias, radicalisations religieuses, etc.) - Violences institutionnelles (répression, abus d'autorité, etc.) <p><u>Espaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces de grand regroupement (campus, gares routières, les marchés, les bars sénégalais et les maquis burkinabè, les stades, 	

	<p>les hôpitaux...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones marginalisées et/ou peu fréquentées, les rues et les quartiers peu sécurisés - Les événements « à risques » ou de vulnérabilité (événements religieux, élection, transition, etc.) - Les ménages - Les réseaux sociaux et internet - L'entreprise ou le milieu de travail, les lieux de production - Les lieux de cultes - Les zones frontalières 	
3. Identifier des cas de sorties de violence	<ul style="list-style-type: none"> - CEPIAD (Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar) : Bouba Chinois, Dof Ndeye, etc. - Groupes religieux : Kara - Anciens maquisard de la Casamance 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes ayant subi des peines de prison ou des peines alternatives - Groupe des « guerriers » à l'Université Ouaga - Groupes de rappeurs - Koglweogos, anciens détenus (Vitalo), REMAR (réhabilitation anciens drogués et délinquants)
4. Identifier des cas communautaires de résilience des jeunes face à la violence	<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes des regroupements religieux, cellules confrériques, etc. - Ecuries de luttes (Sénégal) - La Maison Rose (Pikine) - Centre Jacques Chirac - Konrad Adenauer (comité interreligieux) - Centre La Liane (Saint-Louis) - Centre pour récupérer les jeunes, anciens maquisards (Casamance) 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre AMPO et antennes - Quartier Kalgondin ou autre quartier populaire - Union Fraternelle des Croyants (à Dori) - Cellules « traditionnelles » - Centre qui s'occupe des enfants de la rue (Centre Remar / oskimo) - Les CVD (comités villageois de développement)
5. Identifier des acteurs clés à insérer dans le processus de conduite de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Nationale de Statistique (ANSD) - IAGU - Instituts d'études et de recherche - ASP - OMS - G hip hop, - Association Sopi Djiko 	<ul style="list-style-type: none"> - Institut National de Statistique (INSD) - Kogl-weogho, Dozo - Balai citoyen - Chefs traditionnels - OMS, UNICEF - Instituts d'études et de recherche - Le CERFI et l'AEEMB -

1. Population cible

Au regard des objectifs de l'étude, la population d'intérêt a été l'ensemble des personnes de 18 à 65 ans comprenant une catégorisation de jeunes de 18 à 35 ans habitant dans les ménages ordinaires pendant la période de l'étude. Cette tranche d'âge est contenue dans celle retenue par l'Union Africaine pour la définition de jeune. Pour la collecte des données, le ménage a été retenu comme unité socio-économique de base. Il est conçu comme étant l'unité au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM).

2. Méthode d'échantillonnage

En l'absence d'une liste exhaustive et actualisée des cibles de l'enquête, la méthode des grappes a été utilisée pour constituer la base d'échantillonnage. Ainsi, les unités primaires que sont les Districts de Recensement (DR) au Sénégal ont été sélectionnées dans la liste des DR constituée lors des derniers recensement généraux des populations dans les deux pays.

Une fois les DR tirées, elles ont été dénombrées pour actualiser la liste des ménages qui y habitent actuellement. Un échantillon de ménage a été sélectionné, puis dans les ménages tirés un homme ou une femme a été tiré de manière aléatoire pour participer à l'entretien.

En résumé la démarche de sélection des cibles est la suivante :

- Tirage des DR avec probabilité inégale et proportionnelle à la taille en individus dans la liste des DR du dernier recensement;
- Enumération des ménages dans chaque DR tirées pour former une liste des ménages du DR ;
- Tirage de ménages avec probabilités égales dans la liste des ménages constituée ;
- Tirage d'une femme ou d'un homme éligible de façon aléatoire parmi les membres du ménage pour administrer le questionnaire.

Pour prendre en compte le genre dans l'échantillon, une sélection alternée a été appliquée : Chaque enquêteur sélectionne le sexe opposé au précédent enquêté. Ainsi, si un homme est enquêté dans le premier ménage, une femme est enquêtée dans le second ménage et ainsi de suite.

3. Détermination de la taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon est déterminée de sorte à obtenir des résultats précis. Le calcul s'est fait en trois étapes :

- Etape 1: Calcul de la taille n_1 de l'échantillon sous l'hypothèse d'un échantillonnage aléatoire simple pour une population de taille infinie ($N \gg 100000$)
- Etape 2 : Prise en compte du taux de non réponses pour déterminer la taille n_2 de l'échantillon $n_2 = n_1 r$

r est le taux de réponses. Nous prenons $r = 0,97$ comme taux de réponses selon les enquêtes antérieures. Etant donné que la base d'échantillonnage ne donne pas un accès direct aux ménages, nous avons sélectionné un nombre de DR pour accéder aux ménages. 15 ménages ont été enquêtés chaque DR en se basant sur les enquêtes antérieures, notamment celles de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal et de l'Institut National de Statistique du Burkina Faso pour capter la variabilité du phénomène dans l'espace. Ce travail a permis de définir l'échantillon ci dessous

Pays	Localités d'enquête	Nombre de personnes enquêtées	Répartition selon le sexe
Sénégal (CERADD)	Bignona, Dahra, Saint Louis, Mbour, Mbacké, Kaolack, Thiès, Saint Louis, et Dakar	1020 individus	46% de femmes et 54% d'hommes.
Burkina (CERADD)	Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Dori, Koudougou, Sebba, Fada-N'Gourma et Tougan	1020 individus	46% de femmes et 54% d'hommes.

4. Collecte des données

Le mode de collecte des données est l'interview directe avec des tablettes. Le questionnaire a été conçu sous CsPro 7 et déployé sur des tablettes sous format CAPI avec une équipe de 10 enquêteurs. Les équipes de collecte ont bénéficié d'une formation au cours de laquelle les membres ont été formés sur les objectifs de l'étude, le contenu du questionnaire, le repérage d'un DR, la réalisation d'une interview et la collecte de données avec tablette. Des simulations d'entretiens ont été organisées en français et Wolof pour évaluer la compréhension des concepts et ajuster si nécessaires le contenu de la formation.

Les enquêteurs ont été déployée dans les villes concernées pour (1) se présenter auprès des autorités locales, (2) repérer les limites des DR sélectionnées avec les croquis à leur disposition, (3) dénombrer les ménages du DR, (4) tirer de façon systématique les ménages à enquêter dans la liste des ménages, (5) identifier les personnes éligibles du ménage, (6) sélectionner de façon aléatoire un membre éligible, et (7) administrer le questionnaire.

5. Traitement et analyse des données

Les données collectées ont été apurées à l'aide du logiciel SPSS pour corriger les éventuelles erreurs de collecte et de saisie. Cette opération a permis de disposer d'une base de données définitive pour la tabulation et l'analyse.

Les données apurées ont été tabulées selon un plan de rapport d'étude défini. Les tableaux issus de la tabulation ont été interprétés conformément aux questions de recherche. Les résultats de l'échantillon ont été généralisés à la population en utilisant les coefficients d'extrapolation calculés avec les probabilités de sélection des membres éligibles.

Soit p_h la probabilité de sélection de la /DR h , p_{hi} la probabilité de sélection du ménage i dans la ZD/DR h , p_{hij} la probabilité de sélection de l'individu j dans le ménage i de la /DR h ; alors, la probabilité de tirage de l'individu j est $p_h \times p_{hi} \times p_{hij}$. Le coefficient de pondération de l'individu j est $w_j = 1 / (p_h \times p_{hi} \times p_{hij})$. Le coefficient de pondération est le nombre moyen d'individus que l'opinion de j représente. La base de données a été pondérée avec les coefficients pour généraliser les résultats à l'ensemble du milieu urbain.

REFERENCES

- AboutKidsHealth. (2010). La violence chez les adolescents en raison des comportements adoptés par les parents - AboutKidsHealth. Consulté 30 avril 2017, à l'adresse <http://www.aboutkidshealth.ca/Fr/News/NewsAndFeatures/Pages/Parental-causes-of-teen-violence.aspx>
- Acker, F. van, Vlassenroot, K., & Marchal, R. (2012). Les «maï-maï» et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo. *Politique africaine*, (84), 103-116.
- Arditi, C. (2003). Le Tchad et le monde arabe: essai d'analyse des relations commerciales de la période précoloniale à aujourd'hui. *Afrique contemporaine*, 3(207), 185-198.
- AuCoin, K. (2005). Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence. *Juristat*, 25(1). Consulté à l'adresse <http://www.publications.gc.ca/Collection-R/Statcan/85-002-XIF/0010585-002-XIF.pdf>
- Ba, M., Duchenne, G., Anne, Y. S., & Mbaye, M. S. (2016). Perception du terrorisme chez les jeunes dans la banlieue de Dakar. Timbuktu Institute/African Center Peace Studies.
- Bazenguissa-Ganga, R. (2012). Rester jeune au Congo-Brazzaville: violences politiques et processus de transition démocratique. *Autrepart*, (18), 119-134.
- Biaya, T. K. (2012). Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine. *Politique africaine*, (80), 12-31.
- Blaya, C. (2006). *Violences et maltraitements en milieu scolaire*. Armand Colin.
- Born, M., & Boët, S. (2005). La résilience hors la loi. In *La résilience: le réalisme de l'espérance* (p. 223-239). Erès. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ERES_FONDA_2005_01_0223
- Boutellis, A., & Abilova, O. (2016). Compte rendu du séminaire « L'extrémisme violent: Vers une stratégie de prévention dans l'espace francophone ».
- Boye, M. L. (2003). Association sportive et culturelle, cadre d'éducation et de formation des jeunes. Exemple de l'ASC avenir Balacoss Kaani gui de Saint Louis. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport.
- Carra, C., & Faggianelli, D. (2002). *Ecole et violences*. La documentation française. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01249438/>
- Coquery-Vidrovitch, C. (2006). De la ville en Afrique noire. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 5, 1087-1119.
- Dimé, M. (2014). De bul faale à Y'en a marre. Continuité et dissonances dans les dynamiques de contestation sociologique et affirmation citoyen chez les jeunes au Sénégal. CODESRIA.
- Diop, D. (2014). Développement urbain et insécurité à Dakar: état des lieux et perspectives.

DIOP, M.-C. (1992). Le syndicalisme étudiant: pluralisme et revendication. In *Sénégal. Trajectoires d'un Etat* (p. 441-477). Paris: Karthala.

Diop, M.-C., & Faye, O. (1997). Dakar, les jeunes, les autorités et les associations. In *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique*.

Diouf, M., & Collignon, R. (2012). Les jeunes du Sud et le temps du monde: identités, conflits et adaptations. *Autrepart*, (18), 5-15.

Dubet, F. (1992). A propos de la violence et des jeunes. *Cultures & Conflits*, (06). <https://doi.org/10.4000/conflits.672>

Fortin, L., & Favre, D. (1999). Caractéristiques psychosociales et cibles de la violence d'élèves français et canadiens du secondaire. *Enfance*, 52(2), 171–189.

Janin, P., & Marie, A. (2003). Violences ordinaires, violences enracinées, violences matricielles. *Politique africaine*, 3(91), 5-12.

Lemay, M. (2002). La résilience devant la violence. *Le journal des psychologues*, 194, 135–148.

Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution. Consulté à l'adresse <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/102112/123326/F934927857/SEN-120112.pdf>

Marie, A. (2003). La violence faite à l'individu. *Politique africaine*, 3(91), 13-32.

Mercy, J. A., Butchart, A., Farrington, D., & Cerda, M. (2002). Les jeunes et la violence. In *Rapport mondial sur la violence et la santé* (p. 25-61). Genève: Organisation mondiale de la santé.

Nsimire, S. (2009). Sombre avenir pour les enfants nés de viol. Institute for War and Peace Reporting.

OMS, ONUDC et PNUD. (2014). Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde: résumé d'orientation. Consulté à l'adresse <http://apps.who.int/iris/handle/10665/145088>

Organisation mondiale de la santé. (2005). Etude multi pays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes: premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes.

Organisation mondiale de la santé, Aide-mémoire n°356. (2016). La violence chez les jeunes. Consulté à l'adresse <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs356/fr/>

Peralva, A. (1995). Violence de banlieue et politisation juvénile. *Cultures & Conflits*, (18). <https://doi.org/10.4000/conflits.451>

Pérouse de Montclo, M.-A. (2002). *Villes et violence en Afrique noire*. IRD-Karthala.

Pison, G. (2011). Tous les pays du monde. *Population et sociétés/INED*, (480).

Républiques du Sénégal, Ministère de la Femme de la Famille et du Développement social. (2005). Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre 2005-2015.

Sauvadet, T. (2011). Les jeunes « plus violents qu'avant », refrain utile en temps de crise. Consulté 30 avril 2017, à l'adresse <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/219029-les-jeunes-plus-violents-qu-avant-refrain-utile-en-temps-de-crise.html>

Savané, V., & Sarr, B. M. (2012). *Y'en a marre. Radioscopie d'une jeunesse insurgée au Sénégal*. Paris: L'Harmattan.

Sen, G., & Grown, C. (1985). *Development alternatives with women for a new era*. London: Earthscan.

YouthMap Sénégal. (2011). *Jeunesse au Sénégal: enjeux et perspective*. International Youth Fondation/USAID. Consulté à l'adresse http://www.iyfnet.org/sites/default/files/YouthMap_Senegal_French_Full.pdf